



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 16 octobre 2025

Nombre de membres :

En exercice	12
Présents	9
Votants	10
Pouvoirs	1

Date de convocation : 09 octobre 2025

Date d'affichage : 09 octobre 2025

Le seize octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Dominique MANCEAU ; Françoise WEINEL ; Monique GAULTIER ; Loïc GUILLOT ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Laëtitia MOREAU ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Éric DEBEFFE

Absents excusés : Mathieu GAULTIER ; Sébastien BOUZINARD ; Laurent MALEVAL

Pouvoirs : Laurent MALEVAL donne pouvoir à Alain RESPLANDY-BERNARD

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Laëtitia MOREAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20251016_D0005

Objet : Mise en place d'un Service Civique Solidarité Seniors (SC2S) au sein de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du service national, et notamment les dispositions relatives au Service Civique,
Vu la mobilisation nationale lancée en mars 2021 par le Ministère chargé de l'Autonomie et le Secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et de l'Engagement,
Vu la présentation du dispositif Service Civique Solidarité Seniors (SC2S), financé majoritairement par l'État et l'action sociale de la Fédération Agirc-Arrco,
Vu la volonté de plusieurs communes du secteur de s'associer pour déployer ce dispositif,
Considérant l'intérêt pour la commune de contribuer au bien-être des personnes âgées et de renforcer le lien social intergénérationnel,
Considérant que des communes (Marçon et Chahaignes, Beaumont sur Dême), se sont déclarées partantes pour engager ce projet commun,
Considérant que deux volontaires en Service Civique seront recrutés dans le cadre de ce dispositif,
Considérant que le coût global pour les communes s'élève à 115 € par mois par volontaire (hors frais de missions/déplacements), divisé entre le nombre de communes participantes,
Considérant que la commune de Marçon assurera la gestion administrative et que la commune de Chahaignes sera en charge du suivi opérationnel des jeunes en service civique et un référent à Flée devra être désigné pour faire le lien.
Considérant qu'une convention sera signée entre les communes engagées afin de définir les modalités de fonctionnement et de répartition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1- Autorise Madame le Maire à participer à l'élaboration conjointe de la convention.
- 2- Madame le Maire présentera la convention finalisée lors du prochain conseil municipal en vue d'une délibération.
- 3- La désignation de l'animatrice de l'Orée de la Forêt en tant que tutrice devra recevoir son accord
- 4- Les élus procéderont à l'identification des besoins au sein de la commune.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	10
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **17/09/2025**

Publication par voie électronique le **17/09/2025**

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Monique GAULTIER

Laetitia MOREAU

